

inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage des personnes qui justement la retirent et qui n'essaient pas vraiment de se trouver un emploi ou qui se rendent elles-mêmes inadmissibles parce qu'elles quittent un emploi qu'elles occupaient.

Un cinquième exemple concerne les subventions aux initiatives locales et à Perspective-jeunesse. Il est certain que même les députés de l'opposition reconnaissent ces programmes comme de bons moyens de s'assurer qu'un travail utile soit fait par la communauté, moyens qui étaient inhabituels et méconnus du secteur industriel normal. Je crois cependant que la plupart des députés de chaque parti se plaignent lorsque certaines subventions aux initiatives locales et à Perspective-jeunesse qu'ils jugent valables ne sont pas reconnues et accordées en vertu du programme. Il est toutefois certain qu'il y a eu quelques abus. C'est pourquoi, dans l'avenir, nous confierons ces programmes aux bureaux de la main-d'œuvre pour nous assurer que les personnes admissibles à ces subventions passent par les bureaux de la main-d'œuvre et que la préférence soit accordée aux chômeurs ou aux assistés sociaux.

Tel qu'en fait état le discours du trône, le domaine du bien-être relève généralement des provinces. C'est aussi un domaine auquel contribue largement le Canada aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Il serait impossible à la fois de modifier l'administration du bien-être et d'en enrayer les abus. Nous nous proposons, cependant, de discuter avec les provinces des moyens de gérer ces programmes de bien-être en vue d'y incorporer des stimulants à l'emploi. Notre régime de bien-être doit contenir des stimulants à l'emploi afin que tous les travailleurs puissent, plus que ceux qui peuvent travailler mais sont inactifs, retenir des revenus de beaucoup plus considérables.

Pour citer un autre exemple des politiques libérales qu'il faut repenser, sans écarter le principe libéral qui consiste à venir en aide à tous les secteurs du pays qui en ont besoin en vue de progresser davantage, ce sont les modifications qu'il faut apporter au programme du MEER. Ce ministère n'existait que depuis un peu plus de trois ans et son titulaire se proposait toujours de présenter au gouvernement un bilan de son travail. Déjà, on a annoncé que le programme de MEER sera décentralisé. Les opérations seront décentralisées de façon à en arriver à une plus grande intégration avec d'autres paliers de gouvernement et avec le secteur privé.

Dans le domaine économique, il est certain que nous n'avons pas obtenu les résultats que le pays et nous-mêmes aurions souhaités. Au cours de la campagne électorale, et je crois que ce fut là une erreur de notre part, nous avons signalé que, par rapport à d'autres pays industrialisés, le Canada ne s'en est pas trop mal tiré. Nous avons cité des avis de spécialistes des pays de l'OCDE, du *London Times* et de divers autres journaux financiers. Nous avons signalé le fait qu'en comparaison, le Canada se débrouillait assez bien sur le plan économique. Toutefois nous avons reconnu que ce n'était pas là une approche que le peuple canadien jugeait satisfaisante. Nos concitoyens ne veulent pas s'entendre dire que, soit historiquement soit en termes de comparaison avec d'autres pays, notre avenir économique n'est pas sombre. On veut l'assurance que le Canada fera tout ce qu'il peut pour se réaliser pleinement. Voilà pourquoi, dans le discours du trône, nous avons choisi des termes qui donnent à entendre que nous voulons faire obstacle au chômage le plus rapidement possible et amener une meilleure utilisation

### L'Adresse—M. Trudeau

tion de nos ressources économiques. Le ministre des Finances (M. Turner) aura sans doute beaucoup à dire à ce sujet lorsqu'il prendra la parole au cours du présent débat et évidemment lorsqu'il présentera son budget.

Le peuple canadien, par sa décision du 30 octobre, a fait savoir qu'un taux élevé de croissance en lui-même ne suffisait pas, qu'il devait permettre et amener la réalisation du potentiel économique. Le discours du trône fait donc écho à l'importance qu'attache le gouvernement à un meilleur rendement économique tant à brève qu'à longue échéance. Les projections et les prévisions pour 1973 permettent d'espérer un taux de croissance qui dépassera le potentiel économique, potentiel fixé par le Conseil économique du Canada à environ 5½ p. 100, si j'ai bonne mémoire. Pour faire face cependant à l'augmentation de la main-d'œuvre active et pour réduire le taux de chômage qui se situe depuis quelques années à un niveau tout à fait inacceptable, il faut que l'économie se développe au maximum de son potentiel; c'est la seule façon pour que tous ceux qui veulent bien travailler puissent se trouver de l'emploi. Le gouvernement s'efforcera donc de promouvoir une croissance économique réelle et rapide.

• (1640)

[Français]

Monsieur le président, la deuxième série de raisons qui faisaient que nous avons décidé de former le gouvernement et de réunir les Chambres tient à l'ensemble des buts que nous voulons proposer à ce pays, pour les années 70, pour son avenir immédiat et lointain. Ce sont des buts qui ont été définis par les libéraux dans leur congrès, qui sont acceptés par la population. Ce sont des buts dont nous sommes conscients que la réalisation ne sera pas toujours facile, mais nous croyons, en tant que libéraux, que ces buts seront mieux poursuivis par un gouvernement libéral qu'il ne le serait par un gouvernement formé par les partis d'opposition. Ces buts, je voudrais en parler sous quatre chefs, monsieur le président.

Le premier tient à la place que l'individu doit occuper dans la société, le second tient aux choses économiques, le troisième groupe un ensemble de programmes et d'objectifs qui tiennent aux droits politiques et aux droits du Parlement, et le quatrième a trait à l'unité nationale.

Commençons d'abord par les droits de l'individu—droits économiques et sociaux—qui forment une sorte de charte de droits économiques, dont le discours du trône esquisse le tracé, et qui est fondée sur cette philosophie libérale qui veut que dans une société bien ordonnée nous sommes coassureurs les uns des autres, nous sommes tous obligés de venir au secours des autres membres de la société qui en ont besoin, qui sont moins favorisés. Nous sommes coassureurs, par voie de taxation ou autrement, de certains droits fondamentaux que nous voulons rendre accessibles à tous les individus dans notre société. Sans entrer dans le détail, monsieur le président, je pense qu'il serait juste de dire qu'un de ces droits les plus fondamentaux, c'est le droit à l'hospitalisation et aux soins de la santé et, dans ce domaine, les projets et les programmes ont déjà été bien tracés dans le passé, surtout par des gouvernements libéraux.

Il s'agit, à l'avenir, d'assurer—puisque ces droits sont exercés en collaboration avec les provinces—que les coûts soient contrôlables et, surtout, que ces droits nous amènent à une situation où les services de santé soient plus accessibles, plus efficaces et moins coûteux. Déjà le discours du trône annonce des rencontres à cet égard, et nous aurons certainement, au cours de la session, des mesures à annoncer au Parlement.